

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le mercredi 14 octobre 2015 à 15 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal
M. Gilles Deguire, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

CE15-199 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE
17 SEPTEMBRE 2015

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2015.

CE15-200 EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE

Il est résolu d'autoriser l'embauche d'un technicien en géomatique pour une période de 16 semaines, aux conditions et traitement annuel énoncés au rapport du directeur général et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE15-201 ESSAIS HYDROSTATIQUES SUR L'OLÉODUC 9B DE ENBRIDGE

Il est résolu de prendre acte de la note, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, relative à l'ordonnance MO-045-2015 de l'Office national de l'énergie demandant la réalisation d'essais hydrostatiques sur trois tronçons de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge.



CE15-202

RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-2 DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement n° 97-33R-2 intitulé « *règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer les orientations, les objectifs et les critères du PMAD pour le territoire à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation ainsi que les dispositions relatives à l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ (RCI 129R) et à la gestion des exploitations agricoles porcines (RCI 115) en zone agricole permanente* » puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE15-203

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-01 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu

De désapprouver le règlement 15-01 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines puisqu'il n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement parce que le règlement reconnaît une affectation résidentielle à l'extérieur du périmètre métropolitain, ce qui va à l'encontre de l'orientation 1 du plan métropolitain ;

D'inviter la MRC à modifier son règlement en prévoyant pour cette aire une affectation respectant les orientations du plan métropolitain afin de permettre à la Communauté de l'approuver.

CE15-204

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LE RAPPORT DE MONITORING DU PMAD

Il est résolu de prendre acte du rapport de la Commission de l'aménagement concernant la séance d'information et d'échanges sur le *Rapport de monitoring sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, édition 2015.*

CE15-205

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Il est résolu de donner mandat au directeur général de soumettre au Comité exécutif une nouvelle proposition de prévisions budgétaires de la Communauté pour l'exercice financier 2016.

CE15-206

MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS

Il est résolu de reporter à la prochaine séance l'étude du dossier portant sur la modification du règlement sur l'établissement des quotes-parts.



CE15-207

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 29 AOÛT AU 29 SEPTEMBRE AU 2015

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 29 août au 29 septembre 2015.

CE15-208

DISTRIBUTION DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 2.6 du décret 602-2015 du gouvernement du Québec, l'état définitif pour l'exercice financier 2014 de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5 cent le litre dédiée au financement du transport en commun métropolitain sur le territoire de l'Agence métropolitaine de transport joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE15-209

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont adopté des règlements pour encadrer la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales (SPGEM), mais qu'aucune ressource financière ni aucune structure de soutien technique spécifique ne supporte sa mise en œuvre ;

ATTENDU QUE selon une estimation effectuée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il pourrait en coûter 9,5 milliards de dollars au Québec, sur un horizon de 30 ans, pour amener les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées au niveau des normes de performance canadiennes de la SPGEM et adapter les réseaux d'égouts de façon à réduire les débordements d'eaux usées brutes par temps de pluie ;

ATTENDU QUE pour les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, le coût pour rendre les ouvrages d'assainissement conformes aux nouvelles normes s'ajoutera à celui du remplacement et de la mise à niveau des ouvrages existants puisque plusieurs équipements ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile ;

ATTENDU QU'il faut se doter des moyens pour réaliser nos ambitions collectives d'amélioration de la qualité de nos cours d'eau et de nos berges ;

Il est résolu

De demander que les gouvernements fédéral et provincial s'entendent pour la mise en place d'un programme d'assainissement des eaux comportant le financement requis pour les besoins associés au rehaussement de la qualité des eaux traitées et à la diminution des débordements des eaux usées non traitées ;

De signifier à ces deux paliers de gouvernement que les programmes d'aide actuels ne suffiront pas étant donné que les seules sommes requises pour assurer la pérennité des infrastructures d'eau potable et de voirie dépassent déjà les fonds disponibles de ces programmes ;

.../4



CE15-209
suite

De réitérer aux deux paliers de gouvernement la nécessité de mettre en place sans délai le guichet unique attendu par les municipalités depuis plusieurs années pour le suivi de la réglementation en matière d'effluents municipaux.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 9 septembre 2015 du président de l'UPA Vallée-du-Richelieu concernant le projet d'outil de développement de la zone agricole.
- Lettre du 18 septembre 2015 du ministre du Développement international et de la Francophonie, M. Christian Paradis, en réponse à une demande de financement du président de la Communauté pour la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines.

Canalisation 9b de Enbridge

- Résolution 2015-09-276 de la Municipalité d'Oka.
- Résolution 15-09-02-28 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Résolution 15-09-354 de la MRC d'Argenteuil.

Demande de modification de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles

- Résolution 15-08-143 de la MRC de L'Assomption.
- Résolution 2015-291 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- Résolution 176-2015 de la Municipalité de Verchères.
- Résolution 2015-09-333 de la Ville de La Prairie.
- Résolution 220-09-2015 de la Municipalité de Saint-Mathieu.
- Résolution 2015-09-22-270 de la Table des préfets et élus de la couronne Sud

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50.

Les résolutions numéros CE15-199 à CE15-209 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire